

Informations à l'intention des visiteurs

Heures de visite

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche *
Visites régulières							
Groupe 1	Aucune	13:00 - 17:00	13:00 - 17:00	13:00- 17:00	Aucune	Aucune	08:45 - 12:45
Groupe 2		17:00 - 21:00	17:00 - 21:00	17:00 - 21:00			12:45 - 16:45
Visites spéciales							
Groupe 1	Aucune	13:00 - 17:00	13:00 - 17:00	13:00 - 17:00	Aucune	Aucune	08:45 - 12:45
Groupe 2		17:00 - 21:00	17:00 -21:00	17:00 - 21:00			12:45 - 16:45
Conseillers, avocats, autorités.	09.00 -14.30	09:00 - 20:00	09:00 - 20:00	09:00 - 20:00	09.00 -14.30	Aucune	10.00 - 14:45
Visites de longue durée							
Groupe 1	08:00 - 12:00	08:00 - 12:00	08:00 - 12:00	08:00 - 12:00	08:00 -12:00		11:00 - 15:00
Groupe 2	Aucune	15:00 - 19:00	15:00 - 19:00	15:00 - 19:00	Aucune	Aucune	Aucune

* et le dimanche, les jours fériés ainsi que les jours fériés tombant un mardi, un mercredi ou un jeudi.

Les visiteurs peuvent rentrer 15 minutes avant le début de la visite et 30 minutes au maximum après l'heure prévue pour la visite.

Les détenus peuvent recevoir deux visites par mois. En fonction des rendez-vous encore libres, deux visites supplémentaires peuvent être accordées sous forme de visites spéciales.

Les détenus qui ont droit à des congés ne peuvent pas recevoir de visites spéciales/de longue durée.

Chaque détenu est autorisé à recevoir la visite simultanée de trois adultes au maximum. Le nombre d'enfants n'est pas limité. Les visiteurs adultes sont enregistrés sous leur nom complet.

La prise de rendez-vous est possible par le détenu ou par le visiteur. Le visiteur peut uniquement y procéder par téléphone, au numéro **02191/ 595467** du lundi au vendredi de **12.00** à **14.00**, ou par e-mail (besuchskoordination@jva-remscheid.nrw.de).

Les rendez-vous sont accordés au maximum 8 semaines à l'avance, et pour 2 visites au plus.

Les rendez-vous pour les visites spéciales (3e et 4e visites) ne peuvent être accordés qu'à partir de la 3e semaine du mois pour la 3e visite et à partir de la 4e semaine du mois pour la 4e visite.

Lors de leur visite (jusqu'à quatre fois par mois), les visiteurs sont autorisés à remettre aux détenus des aliments et du tabac mis à disposition par l'établissement dans les distributeurs (tabac, friandises). L'un des ensembles de produits suivants peut être remis aux détenus lors de la visite :

- 1.) 2 articles de fumeur (tabac : y compris 1 feuille de papier à cigarette par article)
- 2.) 1 article de fumeur et 7 aliments
- 3.) 14 aliments

L'introduction d'argent liquide dans le parloir est limitée à 25 € par participant à la visite.

L'utilisation des distributeurs disponibles est uniquement permise aux visiteurs avant le début de la visite.

Les visiteurs sont contrôlés avant chaque visite. Le contrôle s'effectue au moyen d'un détecteur et par fouille corporelle. Les objets amenés par les visiteurs doivent être enfermés.

Les seules toilettes disponibles après le contrôle se trouvent dans l'entrée, c'est-à-dire en amont de la zone de contrôle. Les visiteurs qui se rendent aux toilettes sont donc ensuite soumis à un nouveau contrôle.

Coordonnées bancaires : N° de compte : 106 945 02 Code banque : 370 100 50 - Postbank Köln

ou
IBAN : DE95370100500010694502 BIC : PBNKDEFF370